



Dès son entrée en fonction, JM Blanquer avait reconnu la faiblesse des salaires des enseignant-es par rapport à leurs collègues européens. Il avait annoncé une revalorisation historique des personnels. Aujourd'hui, à la fin du mandat du président Macron, on est toujours bien loin du compte ! De manière dogmatique, le gouvernement refuse toujours de revaloriser le point d'indice alors qu'il est évident que le gel du point d'indice représente une perte nette de pouvoir d'achat pour les personnels, notamment dans une période d'inflation inédite depuis longtemps.

Depuis 2 ans, le gouvernement distribue des miettes !

- L'indemnité inflation : 100 € uniquement pour les personnels touchant moins de 2000 €.
- La prime d'équipement informatique : 176 € bruts (environ 150 € nets) uniquement pour les enseignant-es, à l'exception lamentable des profs documentalistes.
- La prime d'attractivité : en 2021, 31% des enseignant-es l'ont touchée. Elle ne concernait que les agent-es de moins de 14,5 années d'ancienneté pour un montant allant de 116€ (échelon 2) à 41€. En 2022, cette prime sera renouvelée pour un montant de 57€ (pour les échelons 2 et 3) à 27€ nets (échelons 5 à 9) par mois. Seuls 58% des enseignant-es sont concerné-es.
- Le financement de la protection sociale complémentaire, sous certaines conditions, à hauteur de 15€ brut/mois enrichira plus les assureurs privés que les enseignant-es.

Le SUNDEP Solidaires dénonce ces mesurette qui n'ont pas de véritables effets sur le niveau de vie des personnels et qui ne sont pas inscrites dans la durée. Les personnels ont perdu entre 15 et 25 % de rémunération au cours des 20 dernières années, le salaire moyen est inférieur d'au moins 15% aux salaires des personnels des pays de l'OCDE alors que le temps en classe est plus important (en moyenne 900 heures en classe en France contre une moyenne européenne de 738 heures).

La politique salariale de JM Blanquer est inégalitaire et insuffisante.

Les bas salaires participent du manque d'attractivité de nos métiers et du sentiment fort de mépris de la part de l'institution.

Pour le SUNDEP Solidaires, il est urgent d'obtenir satisfaction sur les revendications immédiates : l'**indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation** pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels ; l'**intégration des primes** et indemnités au salaire ; une **augmentation significative des salaires**, d'autant plus forte que le salaire de l'agent-e est bas. **titularisation** de tous les suppléant-es dès la 2^{ème} année d'ancienneté

Pour que cela change, avec les organisations FSU, CGT, FO, Solidaires et les organisations de lycéens et d'étudiant-es, le SUNDEP Solidaires appelle à une journée interprofessionnelle de grève pour l'augmentation immédiate des salaires dans le privé comme dans le public.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE le 27 janvier

- Dans le 1er degré, la limite pour vous déclarer gréviste auprès de l'autorité administrative par l'intermédiaire de votre chef d'établissement est lundi 24 janvier au soir (modèle ci-dessous).

Enseignant.es du 1er degré :

Je soussigné(e)

Affecté(e) à :déclare avoir l'intention de faire grève le jeudi 27 janvier 2022 à 8h00. A, le... janvier 2022

- **Dans le 2nd degré**, il n'y a pas nécessité de se déclarer gréviste. Mais nous ne pouvons que vous encourager à le faire afin de permettre de limiter la désorganisation et de faire peser des contraintes supplémentaires sur les collègues non-grévistes.